

Res Publica

VOL XXVI/ No. 4, VENDREDI 12 janvier 2016

« Ils sont en train de nous diaboliser ! »

- Rémi Lebeuf, chef du CNQ

Rappelons-nous qu'avant-hier, durant une séance en chambre, le parti de l'opposition officielle, Vision Québec, a déposé une motion de censure contre le gouvernement. Cette motion extrême exprimait la perte totale de confiance du parti envers le gouvernement. Pourtant, ce matin, le Res Publica a trouvé, grâce à une source anonyme, une photo montrant le Premier ministre et le chef de l'opposition officielle, seuls, en train de discuter. Une coalition est-elle en train de se créer après le retournement de veste hypocrite de la part de Vision Québec?

L'équipe du Res Publica a donc investigué sur cette curieuse alliance qui semble naître entre ces deux partis. Après avoir appris l'existence de cette photo montrant une délicate situation, le Premier ministre et le chef de l'opposition ont accordé une conférence de presse. Ceux-ci ont exposé des points sur lesquels ils s'accordaient. Plein de belles paroles étaient au rendez-vous. Un terrain d'entente au niveau de l'éducation a été conclu et des moyens visant à retirer tout type de stigmatisation ont été proposés. En plus, M. Auclair, le premier ministre, offre un siège d'observateur au chef de l'opposition durant les états généraux. Mais, où se trouve le parti Conservateur de la Nation Québécoise dans cette collaboration? Une chose est claire, il rayonne par son absence. Ferions-nous face à un complot entre le gouvernement et l'opposition officielle.

Durant la conférence de presse, le Res Publica a voulu s'informer sur la position du CNQ vis-à-vis cette coopération. « C'est une entente entre l'UCL et le VQ, le CNQ n'est pas du tout impliqué et je ne suis pas intéressé à savoir ce qu'il en pense. », a répliqué Jérôme D. Cauvier, le chef de l'opposition officielle. De son côté, M. Auclair, le Premier ministre, a nuancé les propos du chef de l'opposition officielle. Il a dit que le CNQ ne semblait pas vouloir s'impliquer dans les projets ciblés par cette collaboration. Après cette conférence remplie de déclarations, il était de mise de s'informer de l'opinion du CNQ vis-à-vis cette alliance déconcertante.

Rémi Lebeuf, le chef du CNQ a accepté de nous accorder une

entrevue exclusive remplie d'émotions. Notre fameux chef des « chiens de garde de la démocratie » était complètement renversé de savoir qu'il avait été mis de côté dans cette collaboration. Les mots « déstabilisé », « indigné » et « outré » sont bien faibles pour décrire le mécontentement de M. Lebeuf quant aux déclarations des deux autres chefs sur ses prétendues intentions.

En effet, le chef du CNQ expliquait qu'il aurait été en accord avec la majorité des points accordés entre les deux autres partis, mais ceux-ci ne

sont pas venus le consulter. La tension s'alourdit et un fossé se creuse entre l'alliance et le CNQ. Déjà, durant les séances en chambre, le CNQ se sentait « marginalisé » vis-à-vis les deux premiers projets de lois. « Ils sont en train de nous diaboliser! », nous disait M. Lebeuf avec beaucoup de frustration.

Bien étrange que l'UCL et le VQ se disent comme étant des partis très « ouverts », mais qu'ils ne laissent aucune place au deuxième parti d'opposition. Il semblerait que certains ont oublié le sens du mot démocratie. Ceci montre bien que le consensus entre tous est une utopie délaissée par cette nouvelle alliance. En tout cas, si le chef de l'opposition dit que « la politique c'est l'art de concilier les choses », il a échoué à maîtriser cet art.



Rose Desrochers et Claudia Fortin

LE PREMIER MINISTRE AUCLAIR ET LE MINISTRE DES FINANCES LEVASSEUR DÉTAILLENT LEUR PLAN



Jeanne Lalonger-Laurent

Le gouvernement Auclair a présenté hier son énoncé budgétaire. Puisque ce dernier ne fait qu'un survol de chaque secteur, le Res Publica a tenu à s'entretenir en exclusivité avec le ministre des Finances, Sonam Levasseur, et William Auclair, le premier ministre.

La première mesure du gouvernement dans son budget est l'implantation de compteurs d'eau. Cette mesure vise à faire payer l'individu selon l'importance de sa consommation. La mise en place de ces compteurs coûtera 476 millions, mais L'UCL croit que cette mesure aidera considérablement à responsabiliser les citoyens, en leur inculquant des valeurs environnementales.

Pour continuer sur cette lancée écologique, l'UCL explique aussi dans son énoncé budgétaire qu'il investira dans des infrastructures faites uniquement de bois afin de devenir un « précurseur du développement durable ». Ce projet de 25 millions sera mené en collaboration avec le secteur privé, afin d'engendrer une « valorisation du bois dans notre économie, notamment pour mieux répondre aux réalités économiques actuelles » explique le premier ministre. M. Levasseur a ajouté que le projet, partiellement réalisé par le ministre des Forêts Jordan Mayer, consiste en trois immeubles de logements de douze étages comprenant quatre-vingt-quatorze logements.

En ce qui concerne l'éducation, le Parti de l'union citoyenne libérale a déclaré dans son énoncé budgétaire qu'il allait tout d'abord investir 300 millions dans les infrastructures scolaires. Le ministre Levasseur est revenu sur ce projet avec le Res Publica en précisant que l'UCL priorisera la rénovation des infrastructures scolaires déjà existantes avant d'en construire de nouvelles. Un montant de 228 millions ira également aux élèves en difficulté pour engager des éducateurs spécialisés dans les écoles. De plus, 290 millions de dollars par année sur cinq ans serviront à augmenter le salaire des enseignants afin d'améliorer le corps professoral de la province. Une autre somme de 200 millions sera investie dans la formation professionnelle et continue, ce qui doublera le budget de la formation professionnelle.

L'UCL a ensuite officiellement expliqué en chambre son projet Vision Plan-Nord, qui consiste en un pont surplombant la rivière Saguenay et un rallongement de la route 138 vers la Côte-Nord afin d'offrir de meilleures conditions de vies aux habitants et, accessoirement, exploiter les ressources minières de la région. 1,5 milliard sera investi dans ce projet sur cinq ans. Le pont, qui serait bâti grâce à une nouvelle technologie norvégienne pour réduire les coûts, fut qualifié d'expérimental en confé-

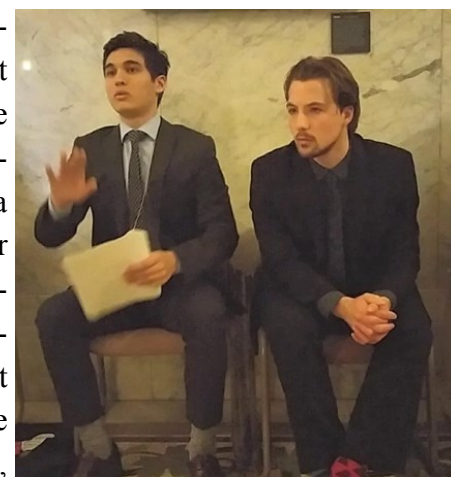
rence de presse, mais M. Levasseur et son adjointe Iman Hachimi nous ont ensuite informés que cette technologie a été testée en Norvège et est sécuritaire.

Un budget supplémentaire annuel récurrent de 29 millions a ensuite été annoncé pour aider la francisation. Dans l'énoncé budgétaire, l'UCL affirme que cet investissement permettra aux immigrants de premières générations d'« [accéder] à la caste supérieure ». Ces termes ont provoqué une certaine consternation chez les journalistes, qui en ont parlé lors de la conférence de presse. M. Levasseur et M. le Premier ministre ont précisé au Res Publica que pour l'UCL, la caste supérieure représente en fait la meilleure qualité de vie possible pour l'épanouissement des citoyens, et non une quelconque caste aux privilèges innés. Ils ont bien spécifié que l'UCL considère tous les habitants comme égaux et dignes du même traitement.

Le prochain investissement libéral concerne leur projet de loi sur l'encadrement du sexe. Le gouvernement investira 4 millions pour un système de géolocalisation que les travailleurs et les travailleuses du sexe devront avoir en tout temps dans le cadre de leurs fonctions. Le marché du travail du sexe rapportera 150 millions de dollars annuellement au gouvernement si la loi est adoptée.

Le ministre des Finances a aussi mentionné dans son énoncé budgétaire que 25 millions de dollars supplémentaires seront récoltés par le gouvernement si la loi visant à vendre la SAQ est adoptée. Lors de notre rencontre privée, le premier ministre Auclair a aussi déclaré que l'ouverture du marché permettrait aux producteurs locaux, comme les microbrasseries, de rentrer plus facilement sur les marchés.

Le ministre Levasseur a conclu l'énoncé budgétaire de l'UCL en faisant mention des Premières Nations. Il ne s'est toutefois pas aventuré à une réponse plus élaborée. Le Res Publica a cependant eu des détails exclusifs sur les mesures autochtones du gouvernement par le ministre des Affaires autochtones lui-même. Ces mesures sont expliquées dans un autre article de cette même parution. Pour conclure, les mesures concrètes du gouvernement ont enfin été mises *Auclair*.



©ResPublica

LES AUTOCHTONES, UN SUJET QUI N'A PAS ÉTÉ OUBLIÉ



Rose Desrochers

Après l'énoncé du budget, plusieurs questions restaient en suspens sur le sort des Premières Nations. Le Res Publica a reçu des informations exclusives du ministre des Affaires autochtones par rapport aux idées qu'il entend mettre en place pour améliorer leurs conditions.

Il a d'abord statué que le but de leur gouvernement était de leur laisser la possibilité de se gouverner eux-mêmes. Ainsi, le

ministère laisse la chance au Conseil de bande, c'est-à-dire la mairie de chaque réserve, de décider de leur position sur la libéralisation de l'alcool dans leur communauté. Ils pourront donc décider d'être des réserves sèches, en d'autres mots, sans alcool.

Le gouvernement entend créer le Conseil des Nations autochtones. Celui-ci connaîtrait beaucoup mieux les problèmes importants des réserves. Le ministère aurait ainsi une oreille attentive et se pencherait sur ces informations pour les régler.

PAS DE SEXE SANS LATEX



Marianne Hamiaux

C'est lors de la séance parlementaire du 11 janvier qu'ont été déposés les trois projets de loi à l'étude dans le cadre du Forum Étudiant. Le premier concernait l'encadrement du travail du sexe. Les trois partis ont débattu en chambre en défendant leurs positions respectives concernant ce projet de loi.

Le projet a pour but d'améliorer les conditions de santé et de sécurité des femmes et des hommes qui pratiquent le travail du sexe, en plus de protéger leurs droits en tant que travailleurs. L'objectif est également de récupérer l'argent gagné par le crime organisé pour en faire bénéficier la population québécoise. Le gouvernement entend également mettre sur pied un registre du travail du sexe obligeant tout employeur à avoir un permis pour engager des travailleurs du sexe. L'Union Citoyenne Libérale prévoit également la création d'un ordre professionnel pour ces travailleurs, afin que celui-ci réglemente cette profession et qu'il lutte contre le travail illégal. Il est également précisé qu'une formation de 35 heures, encadrée par le Ministère de la Santé et par les Services Sociaux, portant sur la santé et la sécurité au travail est obligatoire pour quiconque voulant faire partie de l'Ordre des travailleurs et des travailleuses du sexe. Afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleuses de la chair, le port d'un préservatif sera obligatoire et celles qui pratiquent leur profession de manière autonome seront équipées d'un téléavertisseur GPS en cas de problème. Le projet de loi désigne également l'âge légal du consommateur à 16 ans, et celui du travailleur du sexe à 18 ans. Enfin, le ministre responsable de la justice et de l'application des lois professionnelles nommera un inspecteur du travail du sexe. Ses mandats consistent à s'assurer du bon fonctionnement des établissements offrant des services sexuels, de donner un constat d'infraction à ceux qui ne respectent pas les lois sur le travail du sexe et de présenter les rapports d'infraction à la Régie du travail du sexe.

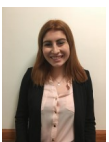
Les députés du parti Vision Québec ont salué le fait que le gouvernement amène l'enjeu des travailleurs du sexe en chambre et se sont dits heureux que les deux partis s'entendent enfin sur au moins un point. En effet, VQ s'est dit en faveur de ce projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe, mais a toutefois voulu apporter certaines modifications à celui-ci. Ils estiment en effet que la formation de 35 heures pourrait décourager certaines travailleuses de la chair à vouloir adhérer à

l'Ordre des travailleurs et des travailleuses du sexe. De plus, les députés de Vision Québec ont fait part de leur désaccord quant à l'âge légal du consommateur, en soutenant qu'ils trouvaient anormal qu'un adolescent de 16 ans puisse se payer les services d'une travailleuse du sexe sans même pouvoir voter, conduire seul ou acheter des boissons alcoolisées. Vision Québec a aussi tenu à ce que les préservatifs utilisés par les travailleuses du sexe et leurs clients soient fournis par l'État. Enfin, les membres du parti de l'opposition officielle ont soulevé la question syndicale, en exprimant leur espoir de voir l'association des travailleurs du désir charnel se transformer en syndicat.

Du côté du Parti Conservateur Nation Québec, leur position était complètement à l'opposé. En effet, la deuxième opposition s'est prononcée en défaveur du projet de loi à l'étude, en affirmant que la prostitution était un fléau à éradiquer totalement de la société québécoise. Les membres du parti ont soulevé les questions du trafic humain, de la marchandisation du corps humain et de la condition féminine mise en péril, qui vont de pair avec le réseau de la prostitution. Ils ont également déclaré que le travail du sexe nuisait à la santé de celles qui l'exercent. Un député a qualifié cette pratique d'immorale, puisqu'elle encourage les pratiques sexuelles en dehors de la famille, qui est selon lui le pilier de la nation québécoise. Le chef du parti a également accusé le gouvernement de vouloir « soumettre la dignité et le corps des femmes à la loi du marché ». Il a semblé outré que l'Union Citoyenne Libérale utilise le travail du sexe pour renflouer les coffres de l'État. Laurence Trahan, députée du Parti Conservateur Nation Québec, a affirmé que la meilleure façon d'aider les femmes travailleuses du sexe, c'est de les retirer de ce milieu.

Enfin, l'Union Citoyenne Libérale a affirmé que de vouloir prohiber le travail du sexe revenait au même que de s'enfouir la tête dans le sable. Les membres du parti ont affirmé que le projet de loi sur l'encadrement de cette profession permettrait de réduire le nombre d'infections transmises sexuellement et de problèmes liés à des « clients désagréables ». Ils ont également insisté sur le fait que créer une association des travailleurs du sexe leur permettrait d'avoir un réel contrôle sur leurs conditions de travail. Aussi, le député M. Castro-Mejia a déclaré que de soutenir les travailleurs du sexe leur permettrait de « devenir des membres actifs de notre société et un réel moteur de notre économie. »

FINI L'INDIVIDUALISME CHEZ LES JEUNES



Claudia Fortin

Le parti Vision Québec a présenté un projet de loi sur l'apprentissage par l'implication communautaire qui a été chaleureusement accueilli par les deux autres partis. En effet, tout le monde a chanté des louanges à cet inspirant projet. En suivant les explications du projet, on exigera désormais aux élèves du secondaire de s'impliquer bénévolement dans des organismes communautaires. Bien évidemment, tous les partis s'accordaient à adopter ce projet de loi. Un point soulevé par la députée Savaria était particulièrement saisissant. Elle exposait le

fait que les nouvelles générations étaient beaucoup plus individualisme. Les jeunes, en grandissant, se concentrent énormément sur eux-mêmes en oubliant souvent de garder l'esprit ouvert à plusieurs causes qui les entourent. Principalement avec les réseaux sociaux, les adolescents veulent atteindre un idéal parfait qui est en fait seulement une illusion. L'individualisme chez les jeunes pourrait devenir néfaste et les fermer aux enjeux qui entourent leur communauté. Avec ce nouveau projet de loi, ils seront sensibilisés à ce qui les entoure et verront plus loin que leur nombril. Espérons qu'avec l'adoption de ce nouveau projet, les jeunes acquerront une meilleure conscience collective et porteront un œil nouveau sur leur communauté.

UN PROJET DE LOI POUR LIBÉRALISER L'ALCOOL



Alexandra Grenon

Le projet de loi déposé mercredi matin en chambre et portant sur la libéralisation de la distribution de l'alcool a été discuté en chambre d'assemblée jeudi après-midi. Les opinions de tous les partis ont été exprimées clairement lors de cette séance.

Le projet de loi portant le nom de « Loi sur la libéralisation de la distribution des boissons alcoolisées » veut dissoudre totalement la Société des Alcools du Québec (SAQ), éliminer le monopole des boissons alcoolisées au Québec, offrir au consommateur de meilleurs prix pour l'achat d'alcool et rendre plus efficace le commerce de l'alcool. Cette loi entrerait en vigueur le 12 janvier 2018. Elle entend notamment que la SAQ ait vendu 30% de ses succursales par voie d'appel d'offres d'ici le 12 janvier 2020 et que toutes les succursales de la Société des Alcools du Québec soient vendues d'ici le 12 janvier 2023.

Cette loi souhaite aussi permettre l'émission de différents permis d'alcool. Un permis de distribution « heures irrégulières » a été la cause d'un désaccord en chambre entre les conservateurs de la nation québécoise et l'union citoyenne libérale. Bien qu'en accord avec le projet lui-même, la CNQ s'est opposée fermement à un permis permettant la distribution de l'alcool entre 23h le soir et 6h le matin. Le député d'Aubé a clairement exprimé ce point en prétendant que « [tout] party a une fin ». Son parti croit impérativement que les bénéfices monétaires obtenus par la libéralisation de l'alcool ne seront pas suffisants pour contrer les nombreux effets négatifs, tels que la mise en danger des jeunes sur la route. Un amendement a d'ailleurs été déposé lors de la commission en chambre pour modifier les heures de ce permis de distribution de 23h à 6h

pour 23h à 3h. Cet amendement a été refusé.

Le parti Vision Québec, quant à lui, s'est fermement opposé à ce projet de loi. Selon les membres de ce parti, garder la SAQ n'est pas un choix, mais bel et bien un devoir puisque les effets positifs de ce monopole ont des impacts non négligeables sur le Québec. La députée de Savard, Mme

Malika Savard, a mentionné en Chambre que la SAQ avait généré 3,122 milliards de dollars de vente et 1,654 milliards de dollars de profits avant la taxe de vente : « Ce sont là, Madame la Présidente, des revenus qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité, des revenus qui bénéficient à l'ensemble des Québécois! » Une part de cet argent soutiendrait effectivement 451 événements et organismes au Québec. Le député de Bédard, M. Guillaume JB Bédard et leader parlementaire de la première opposition, quant à lui, déplorait le manque de supervision prévu dans le projet de loi. Le député de Vallée, M. Tommy Vallée, a également parlé des 7000 employés de la SAQ qui se retrouverait probablement sans emploi ou dans une grande situation d'insécurité. Toucher ces emplois ferait un tort immense au Québec.

Plusieurs ministres du gouvernement se sont également exprimés en chambre. M. Ahmed a rassuré les Québécois et Québécoises sur les inquiétudes quant aux effets sur la sécurité routière. Le député de Parent a parlé d'amener une saine concurrence. Le député Amaral Dos Santos a parlé de la mauvaise bureaucratie de la SAQ qui coûte beaucoup d'argent au monopole d'État.

Cependant, il ne faut pas oublier la partie la plus importante du plaidoyer de l'union citoyenne libérale. « Vive le Québec et vive la bière, Mme. La Présidente! » Remercions M. Saint-Georges pour cette citation si vivante!

CHURCHILL FALLS : RÉNÉGOCIATION AVEC TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR POUR L'HYDROÉLECTRICITÉ



Jeanne Lalonger-Laurent

Hier en début de soirée, le ministre des Relations canadiennes et de la francophonie Vincent Pagé, son adjoint Antoine Lesard, la ministre des Ressources naturelles Erika Lamoureux et son adjoint Kamil Tazi ont convoqué la presse pour parler de leur projet sur l'énergie hydroélectrique fournie par Terre-Neuve-et-Labrador.

Le projet porte sur les négociations qu'entreprendra le gouvernement Auclair avec Terre-Neuve-et-Labrador au sujet du projet Muskrat Falls. Muskrat Falls est une initiative Terre-Neuvienne « visant à contourner l'entente signée avec Hydro-Québec par la construction d'une centrale [d'un] lien de transport ainsi que d'un lien sous-marin menant vers les provinces maritimes et potentiellement, vers les États-Unis » comme l'explique le commu-

niqué de presse du gouvernement.

En bref, Terre-Neuve-et-Labrador veut faire affaire avec les États-Unis en leur vendant leur hydroélectricité, trahissant ainsi le Québec. Pour contrer Muskrat Falls, le gouvernement demande à la compagnie Nalcor Energy de hausser le prix d'achat de son hydroélectricité, déclarant qu'il espère que cela « réglera une partie du contentieux actuel entre [les] deux provinces ».

©ResPublica



AMENDEMENTS APPORTÉS AU DEUXIÈME PROJET DE LOI



Alexandra Grenon

Voici ce qui a été modifié au deuxième projet de loi :

« Tout emballage de boissons alcoolisées produit au Québec doit avoir une marque à l'effigie du Québec. »

« La régie des alcools, des courses et des jeux doit s'assurer de la création de postes d'inspecteurs qui auront le rôle de veiller au maintien de la qualité des produits et des services à l'intérieur des futurs [distributeurs] d'alcool détenant des permis de ventes de boissons alcoolisées. »

« Création d'un programme de prévention et de sensibilisation à la consommation de l'alcool. »

PARITÉ HOMME-FEMME EN MILIEU DE TRAVAIL



Alexandra Grenon

Lors de l'assemblée de jeudi matin, le parti Vision Québec a déposé une motion sans préavis sur la parité homme-femme. Ils ont demandé au gouvernement d'appliquer la parité homme-femme au sein de leur cabinet.

Après le consentement de chaque parti, Samuel Leduc-Hellers, leader parlementaire adjoint de la première opposition ayant déposé la motion, s'est exprimé sur la question. Il a notamment déclaré : « Quand allons-nous nous rendre compte que la société est représentée par les députés, et que sa population se compose approximativement de 50% de femmes et 50% d'hommes ? »

Lors d'un point de presse donné plus tard, le leader parlementaire adjoint de Vision Québec a parlé des bienfaits de la parité homme-femme dans un milieu de travail en se basant sur une recherche de la « Research Institute ». Cette recherche démontre effectivement qu'atteindre la parité amène une meilleure organisation dans le milieu de travail. Aussi, les entreprises ayant 10% de

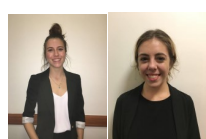
femmes parmi leurs dirigeants ont des revenus 41% supérieurs en moyenne par rapport aux entreprises qui n'en ont que 5%. De plus, cette recherche mentionne que les hommes préfèrent en majorité avoir une patronne et que les pays qui ont autant de femmes que d'hommes sur le marché du travail ont une meilleure croissance économique.

Au CNQ, 40% des porte-parole sont des femmes, dont le whip, le porte-parole de l'éducation et le porte-parole de la culture. À Vision Québec, 53,3% des porte-parole sont des femmes.

Cependant, lorsque Res Publica a demandé si la parité homme-femme devait primer sur les compétences des travailleurs, M. Leduc-Hellers a prétendu que la parité homme-femme devait être priorisée. Dans un milieu majoritairement masculin ou féminin, appliquer la parité homme-femme, en primant sur le sexe plutôt que les compétences, dans la direction d'une entreprise, ou dans un cabinet ministériel, créeraient une discrimination positive pouvant avoir des effets néfastes.

Voir le journal Res Publica de jeudi matin p.6 pour plus de précision sur la discrimination positive.

LE PASSÉ TROUBLE D'UNE DÉPUTÉE PARDONNÉ



Rose Desrochers et Marianne Hamiaux

Le *Vox Populi* a publié ce matin en première page une nouvelle selon laquelle la députée du CNQ Laurence Trahan est une ancienne travailleuse du sexe. Cette dernière a tenu à s'excuser publiquement sur son passé trouble, accompagnée de son chef de parti et d'autres membres du CNQ. Madame Trahan s'est montrée calme et d'aplomb en parlant de cette période de sa vie à la presse. Elle a affirmé « qu'en aucun cas, son passé ne discrédite [ses] compétences. » La députée a donné des explications qui ont justifié son ancienne prostitution : un père mort à la guerre et une mère alcoolique. Elle a spécifié qu'elle a été contrainte de devenir travailleuse du sexe afin de payer ses études. Ma-

dame Trahan, maintenant mère de deux enfants, a ainsi réussi à devenir enseignante et à avoir une carrière politique.

Le chef du parti CNQ Rémi Leboeuf a exprimé son soutien, et celui de tout son parti, envers la porte-parole de la culture malgré les allégations sur son passé trouble. Saluons cette main tendue, et ce, malgré le désaccord profond qu'a exprimé le parti quant au projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe. Cela montre bien la solidarité qu'ont les membres entre eux et aussi, le soutien qu'ils veulent tout de même apporter aux femmes de ce milieu en les ramenant sur le droit chemin.

©Respublica



DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES



Catherine Fontaine

Ministre de la Culture

Lors de sa déclaration ministérielle, Mme Franceschini a promis une plateforme web destinée à distribuer des capsules sur la culture québécoise (littérature, musique, histoire et cinéma). La ministre espère ainsi familiariser les nouveaux immigrants avec la culture québécoise et les aider à perfectionner leur français.

Le mandat de la création de cette plateforme sera confié au privé.

Ministre de l'Environnement et du Développement durable

M. Forest compte rendre plus indépendant le Bureau d'au-

diences publiques sur l'environnement (BAPE). Pour s'y faire, il compte changer le mode de nomination des dirigeants du BAPE. Actuellement nommés par le Conseil des ministres, ils devront prochainement être approuvés par les deux tiers des députés siégeant à l'Assemblée nationale. Et ce, dans l'objectif d'assurer leur neutralité et leur impartialité.

Ministre de la Justice

Mme Bourgeault souhaite améliorer l'accompagnement offert aux femmes victimes d'agressions sexuelles. Pour s'y faire, elle compte instaurer des mesures qui accompagneront les victimes dans tout le processus de la plainte. Des escouades multidisciplinaires accompagneront la victime avant la plainte, un service d'accompagnement judiciaire sera mis sur pied et le continuum avec les organismes venant en aide aux victimes d'agressions sexuelles sera assuré.

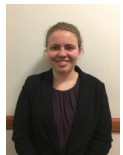
MANDAT D'INITIATIVE



Catherine Fontaine

Le rapport de la Commission de la Santé et des Services Sociaux sur l'anxiété de performance sera remis en Chambre de-

main. Ce rapport recommande des mesures que le gouvernement devrait mettre en place au Forum, en regard des principaux enjeux soulevés lors de la Commission. Ceux-ci sont : la sensibilisation du public, le désintéressement des psychologues face au milieu scolaire, l'instantanéité ainsi que le tabou entourant la consultation psychologique.



Alexandra Grenon

Un projet de vaccin universel

La ministre de la Santé, lors de la période de questions de jeudi matin, a réagi à la question de la deuxième opposition sur la nécessité de faire de l'Investissement pour obtenir de meilleurs vaccins au Québec.

La CNQ avait, dans sa question, exposé que le vaccin pour la grippe de cette année ne fonctionnait que dans 10% des cas. Mme la Ministre de la Santé a répondu qu'il était difficile de prédire la souche d'un vaccin et que, par conséquent, il était difficile d'assurer le bon fonctionnement d'un vaccin. Elle a parlé de la création d'un « vaccin universel », soit un vaccin qui fonctionnerait dans la plupart des cas. Ce vaccin serait créé avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Cependant, les mutations constantes des souches de vaccin empêchent actuellement d'avoir un vaccin universel. Nous ne savons cependant pas si le gouvernement a réellement prévu des investissements pour les vaccins, mais à moins de vouloir faire des avancées majeures pour créer ce « vaccin universel », investir serait inutile puisque le problème pour créer des vaccins efficaces n'est pas au niveau du budget, mais bien au niveau de la prédiction de la souche. Par ailleurs, de nombreuses recherches sont déjà en cours pour essayer de créer ce « vaccin universel ». Par exemple, l'équipe de Gary Kobinger testait en novembre dernier un vaccin universel contre l'influenza.

L'industrie du lait au bord de la falaise

Hier, en chambre d'assemblée, le chef de la CNQ a demandé au premier ministre comment celui-ci comptait défendre les PME d'ici avec les accords commerciaux qu'il comptait passer. Le chef de la deuxième opposition a notamment dit que les accords tels que l'ALENA enchaînaient le Québec et empêchaient la province de développer son plein potentiel économique. M. Leboeuf a d'ailleurs fait référence à l'industrie du lait qui serait fortement touchée par des accords commerciaux.

N'oublions pas que l'industrie du lait est une industrie protégée au Québec et que la plupart des économistes craignent pour la survie d'une telle industrie dans un milieu économique comme le nôtre en cas d'ouverture sur le marché mondial.

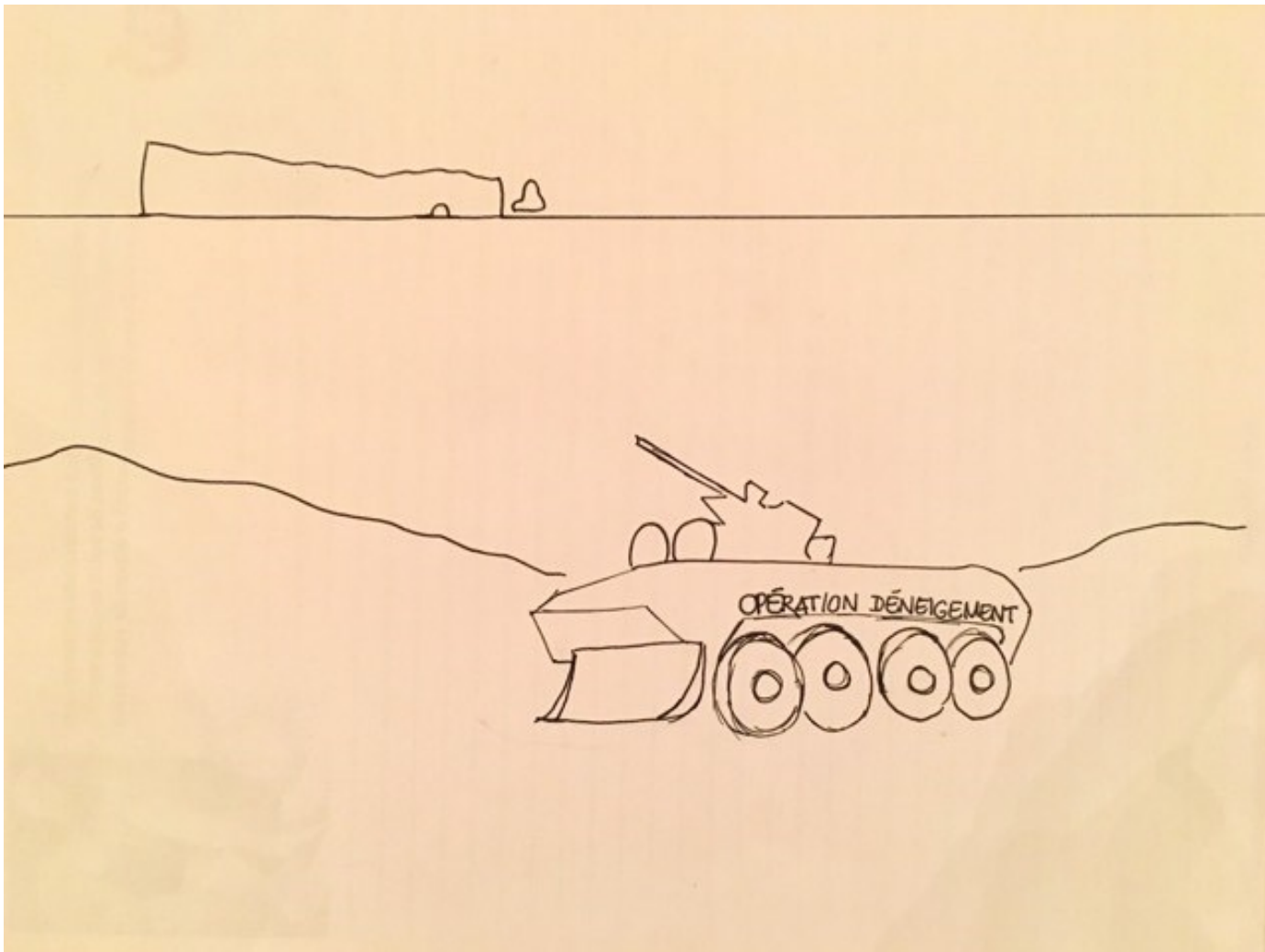
Le premier ministre a répondu à cette question en disant que le libéralisme économique privilégiait le bien de chaque individu. Son ministre des finances a ensuite continué en prétendant que les consommateurs préféreraient sûrement payer leur lait moins cher, même si cela revenait à laisser l'industrie du lait du Québec sur le bord d'une haute falaise.

LE MINISTRE DES TRANSPORT N'HÉSITERAIT PAS À FAIRE APPEL L'ARMÉE POUR DÉNEIGER LES RUES



Catherine Fontaine

Le ministre des Transports, M. Aziez, a fait mention en Chambre la possibilité de faire appel à l'armée lors de conditions climatiques extrêmes, telles les tempêtes de neige. Les journaux ont donc attendu le ministre à la sortie de la Chambre pour l'interroger à ce sujet. Les attachés de presse ont rapidement amené M. Aziez dans la salle de caucus.



©Marianne Hamiaux

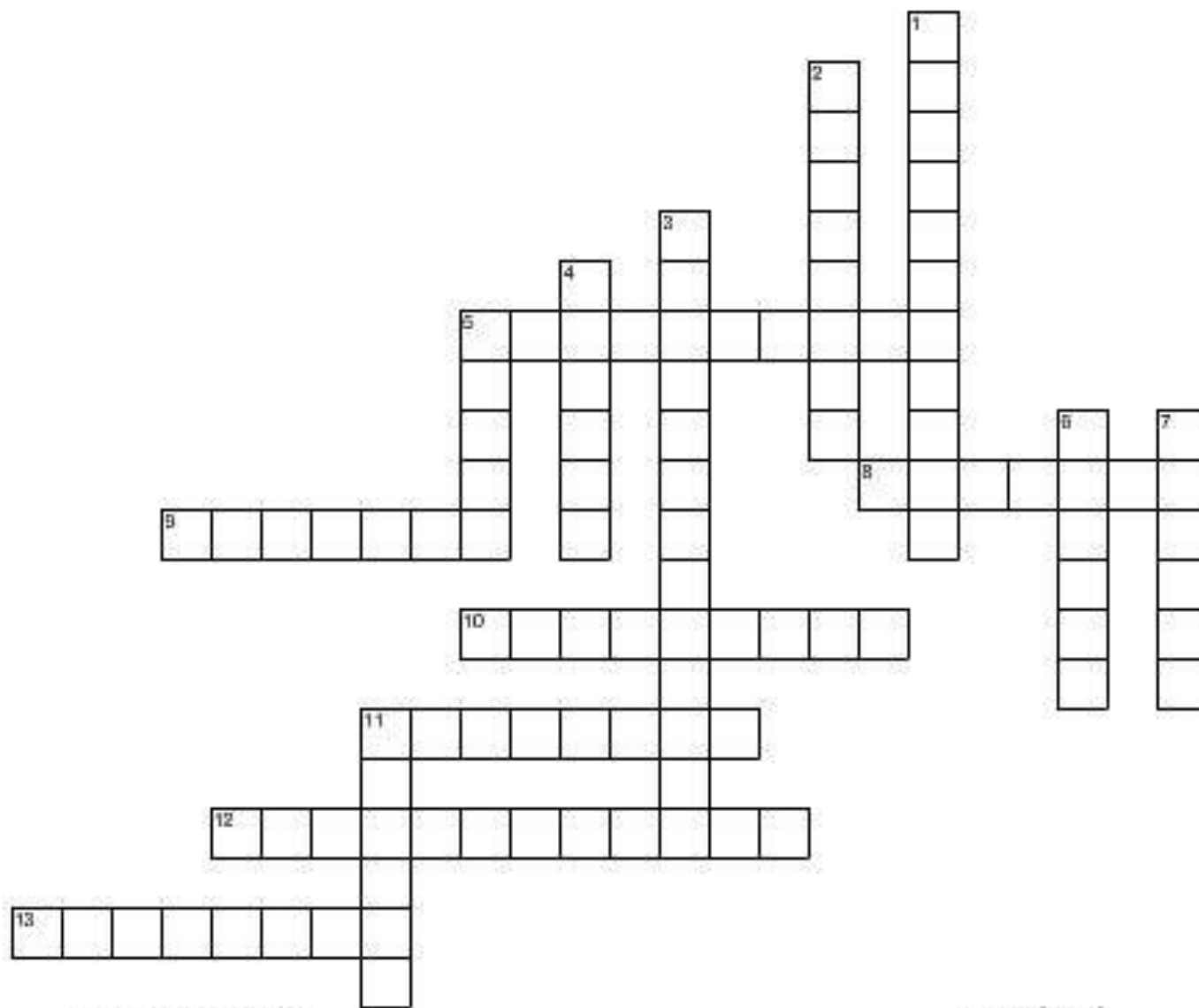
ERRATUM

L'équipe du Respublica

Une erreur s'est glissée à la page 3 du numéro du jeudi : nous pouvions y lire Rémi « Leboeuf » alors que le nom de famille du chef du deuxième groupe d'opposition s'écrit « Lebeuf ». Nous nous excusons de cette coquille.

Mots croisés

Tout les mots peuvent être trouver dans l'énoncé budgétaire



Horizontal

Vertical

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 5. celle qui préside une assemblée, une réunion 8. (Environnement) Taxes sur le 9. Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois 10. Quartier de Montréal 11. Building 12. Qui caractérise un état où un seul parent (père ou mère) est présent 13. épargne dans la dépense | <ul style="list-style-type: none"> 1. Qui est principal, essentiel 2. Animal imaginaire qui revient souvent dans les discours officiels 3. Action des eaux qui ruissellent à la surface de la terre. 4. Animal utilisé lors du discours budgétaire pour annoncer des investissements au fjord du Saguenay 5. qui n'est pas public 6. personnes qui sont pénalisés et qui doivent subir les conséquences de leurs gestes 7. Nom du touriste qui photographie les bélugas 11. Milieu d'éducation |
|---|--|